



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h 00, le 5 novembre 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon, Landry, conseiller au siège no. 3

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 15.

RÉS.01.11.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

- Le point 6 est reporté juste avant la période de questions.
- Le point 11 est reporté à la séance du 3 décembre 2018.
- Au point 13, on devrait lire « Programme TECQ 2014-2018 ».
- Au point 14, remplacer le mot « entériner » par « ratifier ».
- Au point 24, remplacer le mot « contribution » par « aide ».

ET l'ajout des points suivants :

30.a) Rés. Autoriser paiement de facture pour l'achat de pommes de douche / Solutions Écofitt – 1 250.\$ + tx – Budget rég.

30.b) Rés. Demande d'aide financière – Équipes de soccer l'Escadron – Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) / École l'Escabelle de Cap-Chat – 500.\$ - Budget rég.

30.c) Rés. Demande d'aide financière – Réfection de la cour arrière de l'école l'Escabelle de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.02.11.18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2018

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier, M. Yves Roy, procède à la lecture de la correspondance suivante :

- Lettre du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale datée du 17 octobre 2018 visant la confirmation d'une contribution additionnelle de 6 667.\$ pour la consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

RÉS.03.11.18

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#7297 à #7315** ainsi que **#30968 à #31039**, pour un montant total de **257 236.10\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière, madame Marielle Émond, dépose deux « États comparatifs » au 30 septembre 2018 à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.04.11.18

AUTORISER FORMATION « CRÉATION ET ADMINISTRATION D'UNE PAGE FACEBOOK » / M. JEAN-SIMON LANGLOIS – 525.\$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QU'il est important que la Ville de Cap-Chat puisse rejoindre le plus grand nombre de citoyens, citoyennes, et ce, de la manière la plus rapide et efficace possible;

ATTENDU QUE « FACEBOOK » est un média social permettant de rencontrer cet objectif;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu d'**AUTORISER les employés de bureau à suivre une formation sur la « Création et l'administration d'une page Facebook »** pour le compte de la Ville de Cap-Chat, dispensée à l'Hôtel de Ville de Cap-Chat, par monsieur Jean-Simon Langlois, au coût de **525.\$ non taxable**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.11.18

DÉCRÉTER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES / EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT l'obligation des municipalités de décréter, pour chaque exercice financier, un taux d'intérêt applicable sur les arrérages et tous les comptes en souffrance de ladite municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **taux d'intérêt décrété**, pour l'**exercice financier 2019**, soit et est fixé à **14%**.

ADOPTÉE

RÉS.06.11.18

DÉTERMINER LE POURCENTAGE D'INDEXATION DES LOYERS MUNICIPAUX / EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat détermine, pour chaque exercice financier, un pourcentage d'indexation pour le loyer de ses locaux et immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le pourcentage d'indexation de tous les loyers municipaux, pour l'exercice financier 2019, est fixé à 2 %.

ADOPTÉE

RÉS.07.11.18

APPROUVER CÉDULE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL / EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, avant le début de chaque année civile, établir le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un avis public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat établisse le calendrier de ses séances ordinaires du Conseil prévues pour l'année 2019, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville et aux jours suivants :

Lundi, 7 janvier	Mardi, 2 juillet
Lundi, 4 février	Lundi, 5 août
Lundi, 4 mars	Mardi, 3 septembre
Lundi, 1 ^{er} avril	Mercredi, 9 octobre
Lundi, 6 mai * (à Capucins)	Lundi, 18 novembre
Lundi, 3 juin	Lundi, 2 décembre

Il est, de plus, résolu que la séance ordinaire du lundi, 6 mai 2018, se tiendra à la salle du Centre multifonctionnel du secteur de Capucins, à 20 h 00.

ADOPTÉE

RÉS.08.11.18

AUTORISER CHANGEMENT D'ÉCHELON SALARIAL / MM. ANDRÉ CHOINIÈRE & JOCELYN SERGERIE

ATTENDU QUE messieurs André Choinière et Jocelyn Sergerie requièrent que soit reconsidéré leur classement au niveau de l'échelle salariale définie à l'annexe A-2 de la « Convention collective des employés municipaux de la Ville de Cap-Chat »;

ATTENDU QU'après examen des demandes et vérification du point 2 de l'annexe A-2 du tableau des classes salariales des personnes salariées, il est stipulé que : « Les personnes salariées nouvellement engagées bénéficieront d'un avancement d'échelon après chaque année de service »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité d'**ACCORDER** à monsieur **André Choinière**, chauffeur, l'échelon 5, et à monsieur **Jocelyn Sergerie**, journalier, l'échelon 4, tel que défini au tableau de la classe salariale de l'annexe A-2 de la Convention collective des employés municipaux de la Ville de Cap-Chat.

Il est, de plus, résolu que la rétroactivité s'applique à partir du 22 octobre 2018 pour M. Choinière et du 12 novembre 2018 pour M. Sergerie.

ADOPTÉE

RÉS.09.11.18

AUTORISER L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS – REMPLACEMENT DU SURPRESSEUR CÔTE-DES-NEIGES – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS / ARPO GROUPE-CONSEIL – 21 670.\$ + TX – PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit pourvoir au remplacement du surpresseur situé à l'extrémité sud de la Côte-des-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE ARPO Groupe-conseil, le 10 septembre 2018, a soumis à la ville, par voie de courriel, une offre de services professionnels concernant la préparation des plans et devis pour la construction d'un nouveau surpresseur en remplacement de celui de la Côte-des-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels soumise comporte, outre la description des travaux envisagés, la description du mandat, le budget d'honoraires professionnels, le livrable, l'échéancier et les exclusions;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de réalisation du mandat d'ingénierie s'élève à 21 670.\$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu :

- Que la Ville **CONFIRME** à la firme **ARPO Groupe-Conseil le mandat d'élaborer les plans et devis en vue de la construction d'un nouveau surpresseur en remplacement de celui situé sur la Côte-des-Neiges**, suivant le coût et les modalités inscrits à l'offre de services professionnels datée du 10 septembre 2018, dont le coût total du projet s'élève à **21 670.\$ + taxes**; cette dépense étant prélevée à même la **subvention à recevoir dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018**.

ADOPTÉE

RÉS.10.11.18

RATIFIER LA DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE DE LA RUE DES FONDS – MANDAT À LA MRC DE LA MATANIE / SUBVENTION MTQ & BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT la résolution no. 36.12.17 autorisant la signature d'une entente à intervenir avec le gouvernement du Québec (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) octroyant à la municipalité une aide financière maximale de 17 948.\$ dans le cadre du projet « Élaboration des plans et devis – Rue des Fonds »;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Lussier, ingénieur, à la MRC de la Matanie a complété et déposé le document relatif aux « Plans et devis – Rue de Fonds », tel que requis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit poursuivre ses démarches en procédant à une demande d'appel d'offres dans le but de permettre la réalisation de divers travaux ainsi que du pavage de la route des Fonds;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **RATIFIE** la **demande d'appel d'offres** déposée par M. Marc Lussier, ingénieur à la MRC de la Matanie; le coût étant approprié à même une **subvention à recevoir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le solde au budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.11.11.18

ENTRETIEN DE LA ROUTE DU CASSETTE – HIVER 2018-2019 / SUBVENTION MTQ – RÉSEAU ROUTIER

CONDITIONNELLEMENT à l'aide financière versée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de l'amélioration et l'entretien du réseau routier, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **aide financière pour le bénéfice des résidents de la Route du Cassette**;

Ladite aide financière est consentie seulement pour l'hiver 2018-2019 et devra uniquement servir pour l'entretien hivernal de cette route, à savoir :

- Route du Cassette : 3,56 kms (maximum : 1 424.\$)

ADOPTÉE

RÉS.12.11.18

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DU TRONÇON DE LA ROUTE DE LA POINTE-AU-GOËMON / HIVER 2018-2019

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, la Ville de Cap-Chat **EFFECTUE** le déneigement et l'entretien hivernal d'un tronçon de route de la Pointe-au-Goëmon, propriété de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat est désireuse de reconduire pour la prochaine saison l'entretien hivernal dudit tronçon de route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTE** d'effectuer le déneigement et l'entretien hivernal du tronçon de route de la Pointe-au-Goëmon (partie de route située sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts), pour la saison hivernale 2018-2019, en considération du versement d'un montant forfaitaire de l'ordre de mille deux cents dollars (1 200.\$).

ADOPTÉE

RÉS.13.11.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT D'UNE JANTE ET RÉPARATION DE PNEUS / SERVICE DE PNEUS E. CÔTÉ – 1 742.40\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#0121253 du 13-10-2018) de **Service de pneus E. Côté**, au montant de **1 742.40\$ + taxes**, concernant l'achat d'une jante et la réparation de pneus pour le chargeur **John Deere**; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.14.11.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT D'ASPHALTE FROID / TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC. – 5 884.99\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#1024315 du 17-10-2018) de **Tech-Mix, Division BauVal Inc.**, au montant de **5 884.99\$ + taxes**, concernant l'achat de **36,06 tonnes métriques d'asphalte froid Top Mix**; cette dépense étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.15.11.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE PNEUS / GOODYEAR CANADA INC. – 3 655.14\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#0066494192 du 15-10-2018) de **GOODYEAR CANADA INC.**, au montant de **3 655.14\$ + taxes**, pour l'achat de dix-huit (18) pneus servant à l'équipement roulant de la municipalité; cette dépense étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.16.11.18**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIE LOURDE / 28 049.96\$ + TX – SUBVENTION MTQ**

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage de fossés sur la rue des Fonds ont été réalisés au cours du mois d'octobre;

ATTENDU QUE pour l'exécution desdits travaux, la Ville de Cap-Chat a procédé à la location de camions 10 roues et de machinerie lourde (pelle, tracteur, etc...);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement des factures suivantes, à savoir :

Fournisseurs	Nos. de facture	Date	Montants
Ateliers Léopold Desrosiers Inc.	43627	2018-10-03	1 163.76\$ + tx
Les Entreprises en Construction BTP Notre-Dame	0038	2018-10-22	16 050.00\$ + tx
9036-5735 Québec Inc.	0267	2018-10-09	759.73\$ + tx
	0268	2018-10-10	759.73\$ + tx
	0269	2018-11-10	679.76\$ + tx
	0270	2018-10-12	399.86\$ + tx
	0271	2018-10-15	799.72\$ + tx
	0272	2018-10-16	799.72\$ + tx
	0273	2018-10-17	799.72\$ + tx
	0274	2018-10-18	799.72\$ + tx
Michel Dionne	1009	2018-10-10	759.74\$ + tx
	1006	2018-10-11	679.76\$ + tx
	1007	2018-10-12	399.86\$ + tx
	0651	2018-10-15	799.72\$ + tx
	0652	2018-10-16	799.72\$ + tx
	0653	2018-10-17	799.72\$ + tx
	0654	2018-10-18	799.72\$ + tx
Total			28 049.96\$ + tx

Il est, de plus, résolu que le coût de ces dépenses soit et est approprié à même la subvention du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RÉS.17.11.18**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR ACHAT DE TUYAUX ET ACCESSOIRES / RÉAL HUOT INC. – 3 742.27\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement des factures (#5383312 et #5386691 des 02 et 29-10-2018) de **Réal Huot Inc.**, au montant de **3 742.27\$ + taxes**, relative à l'achat de tuyaux et accessoires servant à l'entretien et à la réparation du réseau d'égoût municipal; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.18.11.18**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE PNEUS / OK PNEUS D'AMQUI – 2 328.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#138487 du 22-10-2018) de **OK PNEUS** d'Amqui, au montant de **2 328.\$ + taxes**, concernant l'achat de huit (8) pneus pour le camion 10 roues; cette dépense étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.19.11.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE FOURNITURES (GANTS DE DÉSINCARCÉRATION) / BOIVIN & GAUVIN INC. – 395.\$ + TX – SUBVENTION À RECEVOIR DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#153590 du 27-07-2018) de **Boivin & Gauvin Inc.**, au montant de **395.\$ + taxes**, pour l'achat de fournitures (gants de désincarcération); cette somme étant appropriée à même une **subvention à recevoir de l'Association des pompiers volontaires de Cap-Chat**.

ADOPTÉE

RÉS.20.11.18

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE / ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT – 300.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement d'une aide financière de l'ordre de trois cents dollars (300.\$) à l'**Association des Pompiers volontaires de Cap-Chat**; cette dépense étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.21.11.18

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **SIMON LANDRY**, conseiller au siège no. 3, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'**adoption d'un règlement décrétant la tarification des services d'aqueduc et d'égoûts pour l'exercice financier 2019**.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

De plus, dès le début de la séance, des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

RÉS.22.11.18

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **JACINTHE CÔTÉ**, conseillère au siège no. 5, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'**adoption d'un règlement décrétant la tarification pour le service de cueillette, de transports et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2019**.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

De plus, dès le début de la séance, des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

RÉS.23.11.18

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT L'ADOPTION DU BUDGET 2019 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **JEAN-MARC LEMIEUX**, conseiller au siège no. 1, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement visant l'adoption du Budget 2019 ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

De plus, dès le début de la séance, des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

RÉS.24.11.18

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT NO. 235-2015 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION ACCORDANT UNE SUBVENTION DE TAXE FONCIÈRE POUR TOUTES LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS D'HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **RENALD ROY**, conseiller au siège no. 2, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement visant à abroger le Règlement no. 235-2015 concernant l'établissement d'un Programme de revitalisation accordant une subvention de taxe foncière pour toutes nouvelles constructions d'habitation unifamiliale sur le territoire de la Ville de Cap-Chat.

L'objet du règlement proposé est d'abroger purement et simplement le règlement susmentionné.

Une copie du règlement sera délivrée à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle le règlement sera adopté.

Des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

RÉS.25.11.18

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 003-2000 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **SIMON LANDRY**, conseiller au siège no. 3, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Cap-Chat.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

De plus, dès le début de la séance, des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

RÉS.26.11.18

AUTORISER ACHAT DE TROUSSES D'ÉCONOMISEUR D'EAU DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE / SOLUTIONS ÉCOFIT – 1 250.\$ + TX – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT l'offre spéciale présentée aux municipalités dans le but d'inciter les résidents à participer à la réduction de la consommation d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette offre consiste à procéder à l'installation de pommes de douche et d'aérateurs de robinet à débit réduit dans les résidences de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE c'est un excellent moyen d'atteindre les objectifs d'économies d'eau fixés dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat a procédé à l'achat d'une certaine quantité de trousseaux d'économiseur d'eau pour favoriser la participation des résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#1410 du 04-10-2018) de « **Solutions Écofitt** », au montant de **1 250.\$ + taxes**, relative à l'achat de trousseaux d'économiseur d'eau servant à la réduction de la consommation d'eau; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.27.11.18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉQUIPES DE SOCCER L'ESCADRON – RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (RSEQ)

ATTENDU QUE l'école l'Escabelle de Cap-Chat offre à ses étudiants, à compter de l'année scolaire 2018-2019, la possibilité de jouer au soccer dans des équipes inscrites au Réseau de sport étudiant du Québec (RSEQ);

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, l'achat de chandails pour une valeur de plus de deux mille dollars (2 000.\$) est nécessaire;

ATTENDU QUE l'école l'Escabelle, par lettre datée du 26 octobre 2018, sollicite une aide financière de cinq cents dollars (500.\$) à la Ville de Cap-Chat;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a à cœur la promotion de saines habitudes de vie chez les jeunes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **CONSENTE à l'école l'Escabelle de Cap-Chat**, pour le compte de ses équipes de soccer « L'Escadron », une **contribution financière de cinq cents dollars (500.\$)** devant servir à l'achat de chandails; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.28.11.18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉFECTION DE LA COUR ARRIÈRE DE L'ÉCOLE L'ESCABELLE DE CAP-CHAT

Messieurs Jean-Marc Lemieux, Renald Roy et Simon Landry, respectivement conseillers aux sièges no.1, 2 et 3 déclarent leur conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE le Conseil municipal, par sa résolution numéro 19.05.18, donnait son appui au projet présenté par le corps professoral de l'école l'Escabelle de Cap-Chat;

ATTENDU QUE l'école l'Escabelle de Cap-Chat déposera, au plus tard le 8 novembre 2018, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, une demande de financement pour soutenir son projet de développement de la cour de l'école l'Escabelle;

ATTENDU QUE dans le cadre de sa demande, l'école l'Escabelle requière la collaboration de la Ville de Cap-Chat sous forme de prêt d'équipements, de machinerie et de main d'œuvre jusqu'à concurrence d'une valeur de dix mille dollars (10 000.\$);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu :

- **D'ACCUEILLIR favorablement la demande présentée par l'école l'Escabelle de Cap-Chat dans une lettre adressée le 31 octobre 2018 à M. Yves Roy, directeur général et greffier;**
- **S'ENGAGE à fournir à l'école l'Escabelle de Cap-Chat, dans le cadre de son projet de développement de la cour d'école, une contribution sous forme de prêt d'équipements, machinerie et main d'œuvre jusqu'à concurrence de dix mille dollars (10 000.\$);**
- **AJOUTE que la contribution consentie par la Ville de Cap-Chat, au terme de la présente résolution, devra faire l'objet d'une entente formelle entre la Ville de Cap-Chat et les autorités concernées de l'école l'Escabelle de Cap-Chat avant toute délivrance de services.**

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Mme Marie Gratton, maire, s'adresse à l'assemblée et fait part de certaines activités qui se sont déroulées au cours du mois d'octobre :

- Rencontre avec des dirigeants d'entreprises, à savoir : Biotepp, Groupe Lebel ainsi que Orbite. Nous travaillons ensemble et nous nous sommes assurés de notre collaboration réciproque.
- Participation au Comité de modernisation du logo de la Ville de Cap-Chat (concours à venir).
- Participation au Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie concernant le recyclage des matières organiques prévu pour 2020 (bac brun).
- Tenue de la Grande marche Pierre Lavoie, forte participation d'environ 240 personnes. Je tiens à remercier mes collègues Jacinthe Côté et Renald Roy pour leurs actions ainsi que le Comité organisateur et l'implication des médecins.
- Assainissement des eaux : Les travaux de relevé des infrastructures souterraines sont présentement en cours pour une durée de 3 à 4 semaines (rés.20.09.18).
- Rue du Village à Capucins : Les travaux de relèvement sont réalisés en bordure de mer et l'ingénieur termine actuellement la mise en plan. Un rapport sera déposé incessamment.
- Consultation citoyenne relative à l'aréna : Les commissaires ont déposé le rapport d'analyse et nous en sommes à l'étude de celui-ci; ledit rapport sera présenté publiquement sous peu.
- L'aréna est présentement ouverte à la population pour la tenue de diverses activités sportives, soient le patinage libre et le hockey fun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 21 h 22 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER